

Article 31 du Règlement

politiques semblent copiées sur les politiques actuelles du Parti réformiste du Canada.

Le Régime de pensions du Canada est bon sur le plan financier. L'actuel gouvernement est bon. L'actuel gouvernement est ici pour rester, tout comme d'ailleurs le Régime de pensions du Canada.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, il est toujours agréable de prendre la parole quand vous êtes au fauteuil présidentiel.

Je suis heureux de m'exprimer concernant le projet de loi C-54, parce que, finalement, sous des apparences de projet de loi de concordance, se cache finalement un projet de loi qui pourrait avoir des conséquences significatives pour les plus démunis de notre société. Sans doute, est-il utile de préciser pour les téléspectateurs qui viendraient de se joindre à nous que le projet de loi C-54 modifie quatre lois fort importantes qui sont au centre du soutien de revenu des plus démunis de nos sociétés.

Donc, le projet de loi C-54 modifie la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le Régime des pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance-chômage. C'est donc un projet de loi qui s'attaque aux deux grands volets de notre système de sécurité sociale, soit l'aspect assistance sociale, soit l'aspect assurance sociale que l'on retrouve évidemment avec le projet de loi de l'assurance-chômage.

Il faut également mentionner que c'est un projet de loi qui concerne particulièrement le soutien de revenu de nos aînés. Or, comme on le sait, il y a plusieurs analystes qui prétendent que la pauvreté a chuté globalement chez les aînés. Alors, le scénario qu'on connaissait dans les années passées, où on associait spontanément la pauvreté à celle des aînés, est sans doute un petit peu modifié. Cependant, il n'en demeure pas moins que par rapport à une moyenne nationale, c'est encore chez les aînés que se situe le pourcentage le plus élevé de personnes à faible revenu.

Vous me permettrez de citer les chiffres de 1992, où, par rapport à la population globale, il y avait à peu près 16,8 p. 100 de gens dans la société canadienne qui étaient considérés comme des gens à faible revenu. Or, pour cette même année, on retrouve 20,6 p. 100 de nos aînés qui ont des revenus qui se situent parmi les seuils de faible revenu. C'est donc vous dire que lorsque le gouvernement veut revoir toute espèce de législation qui concerne les aînés, on se doit d'être extrêmement prudent, parce qu'on n'est pas dans une situation où les aînés, les gens qui ont 55, 60, 65 ans et plus se retrouvent dans une situation où on a fait le plein, on a fait tout ce qu'il fallait pour leur assurer une sécurité du revenu qui soit décente.

• (1355)

Et à cet égard, je pense qu'il y a des liens à faire entre le projet de loi que l'on nous propose aujourd'hui, dont on va dire d'emblée qu'il contient des points positifs. Mais il faut quand même le situer dans un contexte où le gouvernement est vraiment résolu à prendre tous les moyens à sa disposition et souventes fois à poser des gestes qui sont regrettables, qui attaquent de plein front les gens qui sont vulnérables.

Il faut dire que le projet de loi C-54—on a la responsabilité de le dire comme opposition officielle—sous des apparences de concordance, n'en vise pas moins à faire en sorte que le gouvernement puisse récupérer des fonds. Il est, envers les aînés, en continuité avec le dernier budget Martin. On se rappellera que le dernier Budget Martin, déposé en février dernier, a réduit considérablement le crédit accordé à nos aînés.

Avant le Budget Martin, les aînés de ce pays pouvaient compter sur un crédit en raison de l'âge en vertu duquel ils pouvaient réclamer 17 p. 100 d'un revenu imposable, ce qui donnait grosso modo aux aînés de ce pays un retour d'impôt de l'ordre de 610 \$. On le sait, le dernier Budget Martin s'est attaqué de façon éhontée, sans aucune espèce de retenue, à ce crédit d'impôt et il a privé les plus démunis de notre société d'un retour d'impôt auquel ils auraient eu droit.

Le projet de loi C-54, il est important de le rappeler, vise à soumettre, bien sûr, des arguments de concordance, mais il vise également à faire en sorte qu'au niveau de la fiscalité, le gouvernement puisse récupérer des sommes d'argent sur le dos des plus démunis. Cependant, comme nous avons toujours joué notre rôle de façon très positive, je vais quand même prendre quelques minutes, ce sera bref, pour souligner les points qui sont un peu plus positifs dans le projet de loi.

Parmi les points positifs que l'on se doit de mentionner, il y aura la possibilité, dans certains cas, que les prestations de conjoint soient converties automatiquement en prestations de la sécurité de la vieillesse sans que l'on ait à s'adonner à des tracasseries administratives qui, trop souvent, ont embêté nos concitoyens.

Parmi les points positifs, et je vois que le temps fuit, soyez convaincus que je vais m'asseoir très docilement à 14 heures précises.

Le Président: Mon cher collègue, nous continuerons à vous écouter après la période des questions orales. J'espère que tout va bien aller, mais comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION À L'INFERTILITÉ

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que la semaine du 17 au 21 octobre 1994 est la première Semaine nationale de sensibilisation à l'infertilité.

L'infertilité touche environ 500 000 personnes au Canada. Même si elle ne constitue pas un danger de mort, elle peut avoir de profondes répercussions sur la vie d'une personne. L'année 1994 étant l'Année internationale de la famille, la première Semaine nationale de sensibilisation à l'infertilité a pour thème «L'infertilité dans le contexte de l'Année internationale de la famille».

L'Association canadienne de sensibilisation à l'infertilité est une oeuvre de bienfaisance qui aide et renseigne les personnes